

Compte rendu de la réunion des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger à Haïti

Date : 23 juin 2025 – 10h30

Mode : visioconférence

Présents :

- Christelle C. Paul / Conseillère des Français de l'Étranger
 - Samuel Bouchard / Consul
 - Marie Barreau / Responsable du Consulat
 - Eliezer Point Du Jour / Agent du Consulat
 - David Stephenson / Président de l'ADFE
 - Yann Maille / Proviseur du Lycée Alexandre Dumas (LAD)
 - Joëlle Lacombe / Présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE)
 - Mme Fabre / Directrice du Primaire LAD
 - Mme Pierre / Responsable du CDI LAD
 - Dr Michel Théard / Médecin conseil de l'Ambassade de France en Haïti – Directeur de l'Hopital du Canapé Vert
-

Ordre du jour :

1. Brève présentation des Assises de la Protection Sociale (APS) des Français de l'Étranger et objectifs.
 2. Échanges et remarques pour les trois types d'aides sociales aux Français de l'Étranger :
 - a. Les aides sociales directes et indirectes
 - b. La Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
 - c. Les aides scolaires : bourses et accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)
 3. Perspectives et propositions locales sur les aides sociales.
-

Compte rendu :

La réunion a commencé à 10h35 avec les salutations d'usage et la lecture de l'ordre du jour.

La Présidente du Conseil Consulaire a présenté en résumé ce que sont les APS et l'objectif visé en ces termes :

Les APS ont été lancées par le MEAE sous l'égide du Ministre délégué au Commerce extérieur, Français de l'Étranger et Francophonie, à la suite d'une tribune signée par les représentants siégeant à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE). Le MEAE souhaite explorer des pistes de réforme pour améliorer les services sociaux aux Français de l'Étranger (FDE) et rendre plus efficient le budget de 132 millions d'euros d'aides gracieuses, à travers des échanges et remontées des Français vivant à l'étranger, par divers moyens : sondages, réunions de travail, forums citoyens par thème.

L'objectif est de proposer des pistes d'amélioration et d'optimisation des dispositifs existants dans les trois domaines d'aides sociales, afin qu'ils répondent mieux aux besoins des plus nécessiteux. Le site dédié recueille des statistiques et informations pertinentes que la Présidente a invité à consulter et partager largement. Elle a rappelé que la démarche est participative : chacun peut contribuer en apportant des **arguments** (points de vue), des **informations** (faits réels) et des **propositions** (solutions). Tous les Français de l'étranger sont conviés à participer via les associations ou à titre individuel.

En raison de la situation en Haïti, la Présidente du Conseil Consulaire a convoqué cette rencontre par visioconférence avec des acteurs clés de la communauté française en Haïti, proches des publics concernés, afin de recueillir leurs témoignages et propositions pour alimenter les Assises.

2) Échanges et remarques sur les trois types d'aides

A – Aides sociales directes et indirectes

Après la présentation de ce type d'aides, la Présidente du Conseil Consulaire (CC) a fait un tour de table pour recueillir les remarques et suggestions. Il en est ressorti :

- **A1- Aides directes :**

- Pour les aides directes, il faut trouver des moyens de vulgariser l'information sur l'accès à ce type d'aides. Encore beaucoup trop de personnes ne connaissent pas leurs droits en cas de difficultés financières. Les dépenses d'aides sociale ont baissé de presque 40% suite aux départs de nombreux bénéficiaires en mars 2024. Il devrait y avoir une campagne de communication systématique sur le sujet. Certaines personnes se manifestent, mais il demeure encore beaucoup de cas où la pudeur freine les vellétés de demander de l'aide.

- **A2- Aides indirectes:**

- Pour les aides indirectes, la situation est similaire. Il n'y a actuellement qu'une association non gouvernementale active en Haïti. L'ADFE a vu son nombre d'adhérents binationaux augmenter en raison des troubles socio-politiques et de la recrudescence de l'insécurité, en particulier dans la zone métropolitaine. L'association tente, dans la mesure du possible, d'accompagner ses adhérents dans leurs recherches d'informations.

B – La Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Après la présentation des deux types de services auxquels peuvent cotiser les Français de l'Étranger (assurance maladie et épargne retraite), la Présidente du CC a ouvert le panel pour les remarques et suggestions. Les commentaires concernent principalement les personnes établies à long terme et ne bénéficiant pas de contrats d'expatriés de grandes firmes, notamment les binationaux.

- **B.1 – Assurance maladie :**

- Le montant minimum de cotisation est jugé trop élevé, et la fourchette de prix devrait être révisée. Cela freine de nombreuses personnes qui souhaiteraient adhérer. Certains commencent

à cotiser mais arrêtent après quelques années car ils n'arrivent pas à tenir dans la durée, surtout lorsque leur situation change (naissance d'un enfant, perte d'emploi, dépense imprévue urgente).

- La base de calcul des cotisations devrait être revue en fonction de la réalité du pays, où le coût de la vie (alimentation, énergie, logement) est plus élevé qu'ailleurs.

- Il a été évoqué par un membre du panel la mise en place d'un système de suivi médical et/ou de consultations préventives pour les personnes vulnérables, encadré par le consulat, pour les foyers à faibles revenus et sans couverture. Cependant, le médecin conseil de l'ambassade a précisé que cela n'adresserait qu'une infime partie du problème si la personne s'avère être malade. En cas de traitement, la personne doit disposer d'une assurance ou des moyens financiers nécessaires pour payer ses soins...

- Les débours sont parfois difficiles, voire impossibles, dans les cas de maladies ou d'accidents graves. La mise en place d'un protocole d'accord avec un hôpital reconnu localement pour accepter le tiers-payant sur présentation de l'affiliation à la CFE soulagerait le budget des intéressés et permettrait un accès rapide aux soins.

- Enfin, il faudrait revoir les grilles de remboursement : les pourcentages de 50 % ou 60 % dans certains cas semblent insuffisants par rapport à ceux pratiqués en métropole. De plus, les frais bancaires liés aux virements internationaux réduisent de 5 à 10 % les montants effectivement remboursés.

- **B.2 – Épargne retraite :**

La remarque principale est que le montant des cotisations demeure trop élevé pour un grand nombre de Français vivant en Haïti, pour les mêmes raisons évoquées concernant l'assurance santé. La situation économique du potentiel adhérent ne lui permet pas de cotiser les montants calculés par le simulateur, qui ne prend pas en compte le coût de la vie local.

C – Bourses scolaires et AESH

- **C.1 – Bourses scolaires :**

Il reste actuellement une dizaine de boursiers scolaires en Haïti. Ce nombre a drastiquement chuté en raison des départs causés par les troubles socio-politiques et sécuritaires. De manière générale, tous les participants se disent globalement satisfaits du traitement des dossiers et des aides attribuées. En parallèle, l'Association des Parents d'Élèves dispose d'un fonds de solidarité pour les cas particuliers, afin de ne pas avoir à solliciter systématiquement les fonds publics (par exemple pour les sorties scolaires, l'achat de matériel ou l'équipement nécessaire au distanciel). La direction et l'équipe pédagogique assurent un très bon encadrement des enfants qui ont besoin de soutien.

- Les recommandations portent principalement sur une révision des critères d'éligibilité : par exemple, une famille propriétaire, mais remboursant un crédit hypothécaire équivalent à un loyer, ne peut pas déposer de demande. De même, le revenu du ménage devrait être recalculé en tenant compte de l'inflation et du coût de la vie locale.

- **C.2 – AESH :**

Il n'y a pas de données ni d'expériences récentes sur ce type d'aide en Haïti. Aucun commentaire n'a pu être formulé.

3) Perspectives et propositions locales

Les échanges ont mis en évidence plusieurs besoins prioritaires pour renforcer la protection sociale des

Français en Haïti :

- **Mieux informer** : lancer des campagnes de communication systématiques en période de crise, diffuser des supports simples et renforcer le rôle relais des associations pour toucher les Français isolés.
- **Actualiser et réviser les critères – Tenir compte du contexte local** : réviser les barèmes de cotisations de la CFE et les critères d'éligibilité des bourses scolaires afin de tenir compte du coût de la vie en Haïti ; étudier des partenariats avec des hôpitaux locaux pour faciliter l'accès aux soins.
- **Renforcer la solidarité locale** : Soutenir des initiatives comme le fonds de solidarité de l'APE et encourager des mécanismes complémentaires aux aides officielles pour couvrir les besoins ponctuels à travers des associations. Continuer de favoriser les rapprochement entre consulat et Associations pour les échanges d'informations.
- **Suivi des plus vulnérables** : mettre en place un dispositif de repérage et d'accompagnement des familles en grande précarité, incluant si possible des consultations médicales préventives en partenariat avec Médecin sans frontière par exemple.

Ces propositions, adaptées au contexte haïtien, visent à améliorer la visibilité, l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs existants. Elles seront transmises aux coordinateurs nationaux des Assises pour contribuer à la réflexion globale

la réunion a pris fin à 11h50 am.

Résumé du CR des Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger / Haïti

Date : Jeudi 23 juin 2025

Lieu : Réunion en visioconférence (Zoom)

Heure : 10h35 – 11h50

1) Introduction et contexte

La rencontre s'inscrit dans le cadre des Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger organisées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE).

Elle a réuni les représentants du Consulat, de l'ADFE-Haïti, de l'associations de parents d'élèves ainsi que plusieurs ressortissants français résidant en Haïti occupant des fonctions les mettant en contact avec la communauté.

L'objectif principal était de dresser un état des lieux des dispositifs existants, d'identifier les difficultés rencontrées localement et de formuler des propositions d'amélioration.

2) Constat et échanges

Les discussions ont mis en lumière plusieurs problématiques récurrentes.

- **Information et accès aux dispositifs** : Beaucoup de Français vivant en Haïti ne connaissent pas les aides disponibles ou hésitent à solliciter un soutien, souvent par pudeur ou par crainte d'être stigmatisés. Les associations locales jouent alors un rôle essentiel de relais d'information et d'accompagnement.
 - **Bourses scolaires** : Bien que toutes les demandes présentées pour Haïti sont étudiées avec le plus d'objectivité possible, les participants ont rappelé que les critères actuels ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité économique locale et que certains cas requièrent des aides supplémentaires.
 - **CFE (Caisse des Français de l'Étranger)** : Plusieurs difficultés ont été évoquées, notamment le coût élevé des cotisations par rapport au pouvoir d'achat local et la complexité des démarches. Question de la carte vitale pour les ayants droit..
 - **Contexte local** : La crise sécuritaire et politique en Haïti a aggravé les inégalités, fragilisant particulièrement les familles les plus modestes.
-

3) Perspectives et propositions locales

Les échanges ont mis en évidence plusieurs besoins prioritaires pour renforcer la protection sociale des Français en Haïti :

- **Mieux informer** : lancer des campagnes de communication systématiques en période de crise, diffuser des supports simples et renforcer le rôle relais des associations pour toucher les Français isolés.
- **Adapter aux réalités locales** : réviser les barèmes de cotisations de la CFE et les critères d'éligibilité des bourses scolaires afin de tenir compte du coût de la vie en Haïti ; étudier des partenariats avec des hôpitaux locaux pour faciliter l'accès aux soins.
- **Renforcer la solidarité locale** : s'appuyer sur des initiatives comme le fonds de solidarité de l'APE et encourager des mécanismes complémentaires aux aides officielles pour couvrir les besoins ponctuels.
- **Suivi des plus vulnérables** : mettre en place un dispositif de repérage et d'accompagnement des familles en grande précarité, incluant si possible des consultations médicales préventives peut-être en partenariat avec Médecins sans frontière.

Ces propositions, adaptées au contexte haïtien, visent à améliorer la visibilité, l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs existants. Elles seront transmises aux coordinateurs nationaux des Assises pour contribuer à la réflexion globale.

Fait le 19 août 2025 par Christelle C. Paul / Conseillère des Français de l'Etranger à Haïti.